

1365



LE MARCHÉ EGYPTIEN

- ETUDE DOCUMENTAIRE -

Centre de Recherches en Economie
 Appliquée pour le Développement

DATE D'ENTRÉE 11.11.85
 N° D'ORDRE 3204

Centre de Recherche en Economie Appliquée pour le Développement	
CREAD DOCUMENTATION	
DATE D'ENTRÉE.....	RPT/094
N° D'ORDRE.....	

Juin 1985

OBJECTIFS ET METHODOLOGIE :

- Objectif : L'objectif principal de cette étude consiste en la préselection d'un certain nombre de produits susceptibles d'être exportés par le Maroc vers l'Egypte afin de renforcer et d'améliorer les échanges commerciaux entre les deux pays

- Methodologie : Cette étude a été effectuée en fonction des documents publiés soit par des organismes internationaux tels que *l'O.B.C.E, le *C.F.C.E, le * C.C.I, les Chambres de Commerce Arabo-Européennes, les publications Egyptiennes, les publications marocaines, ainsi que d'autres documents économiques.

- Documents consultés

- . Moci (Moniteur du Commerce International)
- . Revues B.M.C.E.
- . Annuaire Office des Changes
- Bulletins O.B.C.E (Office Belge du Commerce Extérieur)
- Marchés tropicaux et méditerranéens (revue française)
- Problèmes économiques (France)
- Annuaire du Commerce Extérieur Egyptien 1981
- Journal le Monde (France)

* O.B.C.E : Office Belge du Commerce Extérieur

* C.F.C.E : Centre Français du Commerce Extérieur

* C. C. I. : Centre du Commerce International (Genève).

S O M M A I R E

Conclusions et recommandations

I - Présentation Générale

- I.1 - Situation géographique
- I.2 - Climat
- I.3 - Population
- I.4 - Principales villes
- I.5 - Niveau de vie
- I.6 - Infrastructure
 - I.6.1 - ports maritimes
 - I.6.2 - reseau routier
- I.7 - Situation économique de l'Egypte
 - 1 - Plan de developpement et Investissement
 - 2 - Agriculture
 - . Principales cultures industrielles
 - . Coton
 - . Elevage et produits laitiers
 - 3 - Industrie
 - 4 - Energie et mines
 - 5 - Tourisme

est

II - Commerce Exterieur Egyptien

- II.1 - Balance des paiements
- II.2 - Balance commerciale
- II.3 - Structure des exportations
 - II.3.1 principaux produits exportés
 - II.3.2 principaux pays clients
- II.4 - Structure des importations
 - II.4.1 - principaux produits importés
 - II.4.2 - " pays fournisseurs

II.5 - Répartition géographique du Commerce Extérieur Egyptien

- II.5.1 - C.E.E - Egypte
- II.5.2 - Egypte - Pays arabes
- II.5.3 - Egypte - U.S.A.
- II.5.4 - Relations commerciales avec le Maroc

- II.5.4.1 - Balance commerciale
- II.5.4.2 - Principaux produits exportés
- II.5.4.3 - " " importés

II.6 - Réglementation du Commerce Extérieur

- II.6.1 - Droits de douane et taxes
- II.6.2 - Formalités et procédures

III. - Accès au Marché Egyptien

- III.1 - Approche du marché
- III.2 - Creneaux à exploiter

IV - Annexes :

- Exportations et importations égyptiennes
- réglementation à l'importation
- plan de développement et investissement
- informations utiles
 - Visa
 - Langue
 - Religion
 - Horaires d'ouverture des bureaux
 - Liaisons - Casa - le Caire :
 - " - Frêt aérien
 - " - " maritime

- Adresses utiles :

- . Chambres de Commerce
- . Sociétés d'Etat
- . Banques
- . Hôtels

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'économie Egyptienne a connu des mutations structurelles très importantes du fait de la politique d'ouverture, entamée depuis une dizaine d'années. Cette libéralisation de l'économie a permis à l'Egypte d'attirer beaucoup d'investisseurs étrangers en particulier dans le secteur énergie et mines et le secteur bancaire.

Le système de marché, quant à lui, n'a pas subi de grands changements et reste pour 70% sous le contrôle de l'Etat. Les sociétés d'état monopolisent les secteurs les plus importants du Commerce Exterieur public, quant au secteur privé, celui-ci gère à raison de 30% les sociétés de services et une partie du secteur de l'alimentation.

Depuis 1974, les objectifs de cette politique ont été réalisés grâce aux recettes provenant d'une part de la vente de pétrole, du tourisme, des recettes du Canal de Suez et des transferts des travailleurs égyptiens à l'étranger et d'autre part de l'aide des pays développés. Néanmoins des faiblesses demeurent au niveau du secteur agricole (l'Egypte importe 50% de ses besoins), du secteur d'industrie (en particulier le Bâtiment et les travaux publics et les biens d'équipements).

Le nouveau plan quinquenal 1982- 87, dont le budget s'élève à 41 milliards de dollars, met l'accent sur la réduction du déficit de la balance des paiements, la réduction des subventions, l'encouragement des investissements productifs, l'aménagement du territoire et le développement de l'infrastructure : routes, hopitaux, chemin de fer, téléphone etc ...).

CRENAUX A EXPLOITER :

Les secteurs qui semblent présenter des possibilités à court terme pour le Maroc, sont les secteurs suivants :

- L'Agro-industrie
- Les matériaux de construction
- Matériel agricole
- Les fournitures électriques
- Les appareils électriques et ménagers
- Le textile

Les sociétés Marocaines doivent passer soit par un agent local égyptien ou contacter directement les sociétés égyptiennes d'état pour réaliser des opérations commerciales. Le Maroc peut développer davantage ses ventes sur l'Egypte en égard au volume faible des échanges commerciaux existant entre les deux pays.

Une étude de marché sur le terrain semble nécessaire afin de vérifier la validité de l'étude et de définir les actions promotionnelles à entreprendre.

I - Présentation générale :

I.1 Situation géographique : située à l'extrémité Nord-Est de l'Afrique, entre la Libye à l'Ouest, la Palestine et la mer Rouge à l'Est, le Soudan au Sud, et la mer Méditerranée au Nord, l'Égypte s'étend sur une superficie de plus d'un million de Km² caractérisée par un désert immense coupé par le NIL. Ce fleuve revêt pour l'Égypte une importance capitale, car il permet d'irriguer artificiellement une partie importante du désert et d'agrandir la surface cultivable.

I.2 Climat : l'Égypte dispose d'un climat variant d'une région à l'autre. Ainsi le Nord se caractérise par un climat méditerranéen (doux en hiver, chaud en été), le sud par un climat continental (très froid en hiver et très chaud en été).

Les mois les moins agréables sont Avril, Mai, Août et Septembre. Ils sont caractérisés par un vent très chaud et orageux (le khamsin). La meilleure période pour effectuer un voyage d'affaire en Égypte se situe entre Novembre et Mars.

I.3 Population : En 1983, l'Égypte comptait plus de 46 millions d'habitants dont 60% ont moins de 20 ans. Le taux d'accroissement annuel moyen est de 3%. La densité est de 42 habitants par Km².

I.4 Principales villes :

- Le Caire : capitale économique et politique	: 11 millions d'habitants		
- Alexandrie	: 3 millions	"	
- Damiette	: 1	"	"
- Port Saïd	: "	"	"
- Ismaïlia	: "	"	"
- Assouan	: "	"	"
- Gaza	: "	"	"

I.5 Niveau de vie :

En 1981, le PNB s'élevait à 28160 millions \$, soit 650 \$ par habitant.

I.6 L'Infrastructure :

Le potentiel d'infrastructure dont dispose l'Égypte fait d'elle un pays largement en avance par rapport à plusieurs pays africains et lui permet des liaisons assez fréquentes et régulières avec le reste du monde.

1.6.1 Ports maritimes : l'Egypte possède trois grands ports (Suez-Alexandrie et Port Saïd) et un quatrième en construction depuis 1980, Damiette pour désengorger les premiers ports.

- Canal de Suez : Le canal de Suez permet à l'Egypte d'être le carrefour vital de la navigation maritime mondiale. Plus de 20 000 navires transitent annuellement par ce canal transportant plus de 360 millions de tonnes et rapportent environ 800 millions de \$. Le Canal de Suez procure l'une des recettes principales sur lesquelles repose le plan de développement du pays.

- Le Port d'Alexandrie : le port d'Alexandrie est considéré comme le port le plus important après le Canal de Suez. Il absorbe 65% du trafic égyptien et 90% des importations. Il couvre une superficie d'environ 7,5 Km² dont la capacité de tonnage est de 18,3 millions de tonnes. Cette capacité a été dépassée en 1982 pour atteindre 27 millions de tonnes.

La croissance prévue pour les prochaines années se situe aux environs de 10 à 12% par an.

Le port d'Alexandrie est doté d'une infrastructure très développée tant au niveau matériel qu'humain (commandé par ordinateur, etc...) Plusieurs projets en vae vont permettre à ce port de se développer davantage.

1.6.2 Reseau routier : l'Egypte dispose d'un réseau routier très important assurant une parfaite liaison entre les plus importantes villes. Il y a en tout 90 000 km de routes : 25% ont un revêtement dur, 5% sont en gravier et les 70% restants sont en sable durci.

1.7 Situation actuelle de l'économie égyptienne : l'économie égyptienne a connu un changement considérable depuis la mise en place en 1974 de la politique d'ouverture qui a permis à l'Égypte d'attirer énormément d'investisseurs étrangers (Allemands-Suisse-Américains etc....) surtout dans le secteur de l'énergie et de l'industrie et d'améliorer le système bancaire. La situation de l'économie égyptienne pendant cette période s'est améliorée : ainsi le PIB égyptien a connu un taux de croissance important de l'ordre de 9% , ceci est dû essentiellement aux devises provenant de l'exportation d'hydrocarbures, du Tourisme, des recettes du Canal de Suez et des transferts des travailleurs égyptiens à l'étranger.

Malgré tous les encouragements et en particulier l'octroi de 7% des investissements globaux au secteur agricole, l'Égypte demeure un importateur net de denrées alimentaires. Cette situation cause des difficultés énormes à l'économie égyptienne : (déficit de 3 milliards de dollars US constaté dans la balance des paiements en 1981-82).

1 - 1 - Plan de développement et Investissement (voir annexe)

Plan de développement : l'actuel plan quinquennal 1982-1986 est doté d'un budget s'élevant à 35 milliards de £ E* afin de couvrir d'une part 3130 projets, prévus dans les principaux secteurs : agriculture, industrie, mines, énergie, construction, enseignement et environnement et d'autre part de maintenir le rythme de croissance du PIB, d'adapter le régime des prix et d'équilibrer la balance des paiements.

1 - 2 - L'Agriculture : l'Agriculture emploie plus de 36% de la population active et contribue pour plus de 20% à la formation du PIB. Les surfaces cultivées représentent à peine 3% du territoire. Les performances de ce secteur restent dominantes dans la culture du Maïs, du millet, du sorgho, du coton, du bersim et de la canne à sucre. Malgré ces performances, la production reste en deça des besoins alimentaires du pays eu égard à la poussée démographique très importante (de l'ordre de 3,1% par an), et des conditions climatiques. Ces dernières années, les importations alimentaires n'ont pas cessé d'augmenter et s'élèvent chaque année à quelque 5 milliards de dollars américains (40 milliards de DHS environ), car la production locale couvrent à peine 50% des besoins. Ainsi, la production céréalière ne couvre plus qu'un quart de la demande locale, les cultures de pommes de terre, de tomates, d'oignons et d'agrumes ont baissé de 30 à 40%. Cette situation accuse un déficit important au niveau de la balance agricole ce qui a amené les pouvoirs publics égyptiens à privilégier le développement agricole dans le dernier plan quinquennal.

£ E = Livre Égyptienne = 161 US \$ en 1985.

Principales productions :

(en millions de tonnes)

	1 9 7 6	1 9 7 7	1 9 7 8	1 9 7 9	1 9 8 0	1 9 8 1
Cannes à sucre	8,40	8,38	8,30	8,62	8,62	8,62
Maïs	3,05	2,72	3,12	2,94	3,23	3,31
Tomates	2,10	1,97	1,51	2,42	2,57	2,45
Riz	2,30	2,27	2,35	2,51	2,38	2,21
Blé	1,96	1,70	1,93	1,86	1,80	1,94
Pommes de terre	0,89	1,01	0,95	1,02	1,21	1,21
Oranges	0,76	0,67	0,70	1,05	1,09	0,90
Oignons	0,65	0,72	0,60	0,56	0,61	0,65
Orge	0,76	0,65	0,68	0,64	0,64	0,65
Dattes	0,42	0,46	0,46	0,41	0,42	0,39
Raisins	0,28	0,25	0,25	0,24	0,28	0,30
Haricots fins	0,25	0,27	0,23	0,24	0,21	0,21
Bananes	0,11	0,13	0,13	0,11	0,12	0,14

Source : Bulletin de l'O.B.C.E.

Date : 1984

Principales cultures industrielles : le coton, principale culture, ne semble plus avoir actuellement la même importance que jadis. Ainsi les surfaces cultivées ont baissé de moitié, passant de 20 à 10% en faveur des cultures de fruits et de légumes.

Production de coton

Culture
de coton en 1000 tonnes

Volume : en 1000 balles de 720 lbs. (11b) = 0,4536 kg)						550
Poids : en millions de tonnes						500
	79-80	80-81	81-82	82-83	83-84	450
Volume	1 450	1 589	1 554	1 410	1 353 (*)	400
Poids	473,6	518,9	507,5	460,5	441,9(*)	350

(*) Estimations

L'industrie égyptienne a connu ces dernières années des difficultés. En effet le tiers des entreprises publiques ont enregistré de très importants déficits : seules les industries chimiques, de textile, et en 1981 la sidérurgie sont parvenues pour la première fois depuis vingt ans, à équilibrer leurs comptes. C'est ainsi que le principal objectif des Pouvoirs Publics en Egypte est actuellement de rétablir l'efficacité de l'appareil productif : l'accent est mis sur les industries à valeur ajoutée très élevée.

Quelques productions industrielles (en millions de tonnes
sauf indication contraire)

	1978	1980/81	1981/82	1978	1980/81	1981/82 (Indice 1977=100)
Filature et tissage						
Fils de coton	212	239	245	117,1	132,0	135,4
Coton tissé	918	980	1 005	118,9	126,9	130,2
Alimentation						
Sucre	629	617	599	119,6	117,7	113,9
Fromage	161	183	187	105,2	119,6	122,2
Légumes et fruits en conserves	40	60	60	166,7	250,0	250,0
Huile de graines de coton	169	202	202	105,0	125,5	125,5
Graines oléagineuses	431	540	548	59,9	75,0	76,1
Boissons rafraichissantes (millions de bouteilles)	1 389	2 222	2 003	177,2	283,4	255,5
Bières (millions de litres)	42	46	51	144,8	158,6	175,9
Cigarettes	27	33	36	128,6	157,1	171,4
Produits chimiques						
Acide sulfurique	30	21	21	83,3	58,3	58,3
Superphosphate	502	474	512	96,6	91,1	98,5
Nitrate d'ammonium	698	3 354	4 121	174,5	836,2	1 030,2
Pneumatiques pour auto. (1000)	857	1 106	1 218	92,8	119,2	132,0
Industrie métallurgique automobiles (nombre)	14 562	18 734	17 035	125,8	161,8	147,2
Camions et tracteurs (nombre)	4 101	4 899	6 429	145,2	173,4	227,6
Autobus (nombre)						
Réfrigérateurs (1000)	138	259	424	126,6	237,6	389,0
Appareils de télévision (1000)	166	406	557	215,6	527,3	723,4
Barres de renforcement	249	281	275	113,7	128,3	125,6
Profilés en acier	157	179	209	148,1	168,9	197,2
Tôles en acier	229	380	313	108,5	180,1	148,3
Fonte	109	21	61	165,1	36,4	92,4
Aluminium (*)	101	131	140	112,2 (*)	148,9 (*)	155,5

(*) Base 1977 = 100

Source : Bulletin de l'O.B.C.E.

Date : 1984

- 4 - Energie et Mines :

Le pétrole est la nouvelle richesse du pays et l'une des clés de l'avenir égyptien. Chaque année, la production accuse d'importantes augmentations : elle est passée de 17 millions de tonnes en 1976 à 30 millions en 1980. Malgré une conjoncture mondiale défavorable, la prospection continue à un rythme soutenu et permet d'espérer d'atteindre une capacité de production d'un million de barils par jour en 1985 contre 750 000 en 1982, plusieurs puits de pétrole et de gaz naturel ont été découverts, et seront mis en exploitation à partir de 1986.

Ne faisant pas partie de l'O.P.E.P, l'Egypte peut déterminer elle-même le prix de son pétrole et le volume de sa production. En 1983, le prix égyptien du baril était 26.25 US-\$ alors que celui du Cartel était fixé à 30.3 US \$.

Les exportations de pétrole ont rapporté plus de 2,2 milliards de US \$, le pétrole constitue donc l'une des ressources principales du pays. L'Egypte produit aussi des phosphates, du fer, du manganèse, de l'étain et d'autres minerais dans de moindres quantités.

La production d'électricité s'élevait en 1980 à 16 milliards de Kwh. Elle est à 60% d'origine hydraulique et fournie par le Barrage d'Assouan dont la puissance installée s'élève à 21 milliards de Kwh.

Le programme énergétique égyptien prévoit la mise en place de plusieurs centrales nucléaires. Si ce programme se réalise conformément aux prévisions initiales, 40% des besoins de l'Egypte en électricité en l'an 2000 proviendront de l'énergie atomique.

- 5 - Tourisme :

Le tourisme secteur compris parmi les plus actifs, fournit à l'Egypte une source de devises assez importante. Ainsi en 1982/83, les recettes du tourisme ont atteint 860 millions de \$ U.S provenant de la visite de 1,3 million de touristes. Vu son importance, les Pouvoirs Publics ont élaboré un plan quinquennal 1982-87 d'un budget de 400 millions de dollars afin de développer davantage ce secteur. Le plan vise plusieurs villes au Sud, à l'Est et au Nord.

£ E : Livre Egyptienne = 1,61 U.S \$ en 1985.

II - Commerce Extérieur Egyptien

II - 1 - Balance des paiements en millions de L.E.

	1977	1978	1979	1980	1981
Exportations (FOB)	1 974	1 939	2 424	3 554	3 999
Importations (CIF)	- 4 038	- 4 743	- 6 002	- 6 814	- 7 918
Services	- 124	- 241	- 233	- 269	- 447
Transferts nets (privés)	998	1 824	2 269	2 791	2 230
Balance commerciale	1 200	- 1 221	- 1 542	- 438	- 2 136
Invest. directs	98	298	1 211	541	747
Invest. en porte-feuille	6	4	3	5	7
Autres invest. à long terme	199	417	431	405	1 275
Autres invest. à court terme	- 1 040	- 536	- 130	61	36
Erreurs nettes	30	- 28	11	35	124
Total général	- 1 906	- 1 066	- 16	+ 609	+ 52

II - 2 - Balance Commerciale' de l'Egypte

	Importations CIF (en millions) (de L. E.)	Exportations FOB (en millions) (de L. E.)	Solde
1978	2 632,2	679,8	- 1 952,4
1979	2 686,0	1 287,8	- 1 398,2
1980	3 401,9	2 132,8	- 1 269,1
1981	6 147,4	2 263,0	- 4 115,6
1982	6 354,5	2 184,1	- 4 170,4

Source :

Annuaire statistique de l'Egypte

Date :1984.

La balance commerciale égyptienne n'a pas cessé de se détériorer au cours des dernières années en accusant des déficits importants. Ainsi en 1982, le déficit a atteint 4,2 milliards de LE soit un accroissement de 200% par rapport à 1980. Le taux de couverture se situe généralement à 30%. Cette détérioration de la balance commerciale s'explique d'une part par les importations massives de produits alimentaires, des biens d'équipement et de matériaux de construction et d'autre part par la baisse du prix du pétrole.

II - 3 Structure des exportations

II.3.1 Principaux produits exportés

	1979/80	1980/81	1981/82
	(en millions de LE)		
Pétrole et produits pétroliers	1 497,0	1 919,4	1 914,6
Semi-fabricats et fabricats			
fil de coton	137,8	125,8	122,3
Ingenierie et travail des métaux	83,5	53,3	71,7
Denrées alimentaires	47,7	51,9	50,9
Produits chimiques	32,9	33,6	34,3
Tissus de coton	39,6	34,9	22,7
Autres	231,7	85,1	69,5
Produits agricoles			
Coton brut	2 5,5	228,4	204,0
Agrumes	29,1	37,8	38,7
Pommes de terre	16,8	21,6	26,8
Riz	30,1	44,9	12,6
Autres	43,1	58,9	49,5
Divers	65,1	83,4	147,0
Total	2 369,9	2 779,0	2 764,6

Source : Bulletin de l'OBCE

Date : 1984

Comme le montre ce tableau, les exportations égyptiennes sont constituées essentiellement des ventes de pétrole (69%), du coton brut et fil de coton 11%, et de quelques fruits et légumes (agrumes, pommes de terre et riz). Les produits chimiques et les tissus de coton ont connu une progression de 16% entre 1979-1982. Cette augmentation est due à l'accroissement des exportations de pétrole.

II.3.2 Principaux clients

	1978	1979 (en millions de LE)	1980	1981
Italie	80,8	353,3	610,7	580,3
Japon	31,8	58,6	50,2	110,1
Pays-Bas	34,4	97,8	122,6	93,3
URSS	115,2	101,8	89,5	93,1
Etats-Unis	37,0	44,2	163,8	86,4
France	31,9	35,8	36,9	71,8
Roumanie	10,2	34,4	77,8	58,7
Arabie Séoudite	15,7	32,9	38,9	56,1
R. F. A	28,2	67,2	55,4	51,7

Source : Bulletin de l'OBCE

Date : 1984

II.4 Structure des importations

11.4.1 Principaux produits importés

	1979/80 (en millions de LE)	1980/81	1981/82
Moyens de transport et machines	1 578,5	1 710,0	1 864,2
Animaux vivants et produits du régne animal, denrées alimentaires et boissons	1 090,3	1 690,7	1 610,2
Produits minéraux et produits pétroliers	673,4	919,1	959,6
Produits de l'industrie chimique, caoutchouc synthétique et cuirs	444,4	554,8	616,0
Bois, liège, papier et ouvrages en matières textiles	445,2	587,0	606,3
Métaux de base et produits dérivés	523,9	590,2	503,9
Autres fabricats	215,0	234,4	285,8
Total (autres produits y compris)	5 095,9	6 678,8	6 561,7

Source : Bulletin de l'OBCE

Date : 1984

Les produits alimentaires, les articles électroniques et mécaniques, les produits chimiques et le bois constituent l'essentiel des importations égyptiennes. Ces importations ont connu un accroissement considérablement de l'ordre de 20% entre 1979-1982, dû aux importations de biens d'équipements (moyens de transport et engins mécaniques) et produits alimentaires.

II.4.2 - Principaux fournisseurs

	1978	1979	1980	1981
	(en millions de LE)			
Etats-Unis	430,6	478,8	656,3	1 215,7
R. F. A.	280,3	288,0	320,0	626,1
France	194,4	206,9	347,9	583,1
Italie	198,5	228,1	229,0	456,1
Royaume-Uni	197,9	179,0	207,6	303,2
Japon	132,5	130,3	159,3	268,7
Roumanie	71,9	83,3	108,6	200,0

Source : Bulletin de l'OBCE

Date 1984

II.5 Répartition géographique du commerce extérieur égyptien

En 1981, 43% du commerce extérieur égyptien se faisait avec les pays d'Europe Occidentale, les pays d'Amérique du Nord intervenant pour 20% des importations égyptiennes mais n'absorbant que 4,6% des exportations. Les pays d'Asie quant à eux absorbaient 32,2% des ventes égyptiennes. Les pays de l'Est Européen intervenent pour environ 15% aussi bien dans les importations que dans les exportations d'Egypte. Les relations commerciales avec les pays d'Afrique, d'Amérique Centrale et du Sud sont très faibles.

(en 1000 L.E)

	I M P O R T A T I O N S (2)				E X P O R T A T I O N S (1)			
	1 9 8 0		1 9 8 1		1 9 8 0		1 9 8 1	
	Valeur	Part %	Valeur	Part %	Valeur	Part %	Valeur	Part %
Total	3 401 999	100	6 187 486	100	2 132 173	100	2 262 032	
Pays de l'Europe de l'Est	505 366	14,9	885 953	14,3	352 645	16,5	366 030	
Pays de l'Europe de l'Ouest	1 507 197	44,3	2 703 450	43,7	1 054 825	49,5	952 260	
Pays asiatiques	407 331	12,0	600 996	9,7	477 639	22,4	729 377	
Pays africains	26 301	0,8	50 254	0,8	21 729	1,0	14 625	
Pays d'Amérique du Nord	685 961	20,2	1 271 660	20,6	173 733	8,1	103 262	
Pays d'Amérique centrale	20 304	0,6	71 483	1,1	32 444	1,6	-	
Pays d'Amérique du Sud	62 630	1,8	133 861	2,2	-	-	117	
Pays de l'Océanie	60 553	1,7	160 997	2,6	126	-	61	
Autres pays	125 856	3,7	308 827	5,0	19 037	0,9	97 212	

(1) (y compris les réexportations)

(2) (non compris les importations de pétrole brut)

Source : Annuaire statistique de l'Egypte.

Date : 1981

II.5.1 Les relations commerciales C E E

Dans le cadre de l'accord Machrek, un accord de coopération économique, technique commerciale et institutionnelle d'une durée illimitée a été conclu le 18 Janvier 1977 entre la CEE et l'Egypte.

Les parties s'accordent mutuellement le bénéfice de la nation la plus favorisée et certains produits égyptiens peuvent être importés dans la communauté avec une exemption douanière de 40 à 80%: Seuls deux secteurs, les produits de textiles et les produits agricoles sont soumis soit à des quotas, soit à des réductions tarifaires.

Notons que ~~le~~ ^{le} déficit ~~de~~ ^{est élevé et} de l'Egypte avec la CEE 2,2 milliards d'ecus en 1983

1 ecu = 7 dh environ.

II.5.2 Les relations Egypte - Pays arabes :

Depuis la reprise des relations entre l'Egypte et les pays arabes, les échanges commerciaux entre ces deux pays ont connu un accroissement de l'ordre de 200% entre 1975 et 1982 et 100% entre 1979-82.

La balance commerciale égyptienne avec la majorité des pays arabes, en particulier ceux du Golf et pays voisins a toujours enregistré des excédents en faveur de l'Egypte à l'exception de la Syrie et la Libye où le volume des échanges a chuté de presque la totalité. Ainsi le volume des échanges entre la Libye et l'Egypte est passé de 8,3 millions de £.E en 1977 à 1000 £.E en 1980. Ceci est dû à la décision de la Libye qui a interdit toute importation en provenance de l'Egypte.

Les exportations égyptiennes vers les pays arabes sont constituées généralement de biens de consommation (confection et produits alimentaires) et surtout des articles d'armement et des pièces détachées. La vente d'armement et munitions aux pays arabes en particulier l'Irak a atteint 1 milliard de \$ américains.

Par ailleurs, l'Egypte bénéficie beaucoup des transferts des travailleurs égyptiens à l'étranger (3 millions environ) surtout dans les pays arabes. Ces transferts permettent à l'Egypte d'améliorer sa balance des paiements.

II.5.3 Les relations Egypte - U.S.A. :

Rompues en 1967, les relations américano-égyptiennes ont repris en 1974. Cette reprise a permis à l'Egypte de bénéficier de l'aide américain sur les plans militaire et industriel. Les Etats-Unis interviennent pour 20% dans les importations égyptiennes et concernent surtout la vente des armes et des produits alimentaires. Les exportations égyptiennes vers les U.S.A. sont très faibles et se composent essentiellement de pétrole, de coton brut et de fils de coton

II.5.4 Les relations Maroc-Egyptiennes :

Les relations Maroc-Egyptiennes sont régies par l'accord commercial de 1966 modifié en 1976. Cet accord devait normalement subir encore d'autres modifications vu les mutations structurelles des appareils productifs des deux pays.

En général, le volume des relations commerciales entre les deux pays reste très faible et se caractérise par l'échange de quelques produits de la part des deux pays. Ces échanges ont connu jusqu'à présent une évolution très irrégulière et ont été souvent soldés par des excédents en faveur du Maroc. Seule l'année 1982 a enregistré un déficit de 3 millions DHS dû essentiellement à la mévente des phosphates, des conserves de sardines et le savon de ménage.

Les exportations marocaines vers l'Egypte sont constituées essentiellement de conserves de sardines, des phosphates, savons de ménage, brique et le plomb brut.

Quant aux importations marocaines en provenance de l'Egypte, elles sont représentées à 80% par le coton brut, le fil de coton, les matières colorantes et livres sauf reliés. Des efforts considérables doivent être consentis en ce sens pour développer nos échanges commerciaux avec ce pays. Notre potentiel aussi bien minier qu'agricole et industriel nous permet de souhaiter un tel développement d'autant plus que la normalisation des relations entre l'Egypte et les pays du monde arabe est en cours. Une persévérance dans le sens d'un accroissement de nos exportations manufacturières vers ce pays est donc justifiée.

1.5.4.1 - Balance commerciale :

Valeur en 1000 DH

Années	Export	Import	Solde	taux de couverture
1979	9 949	66 748	- 56 799	14,9
1980	20 837	12 529	+ 8 308	166,3
1981	29 332	12 367	+16 965	237,2
1982	5 434	8 478	+ 3 044	64,1
1983	54 209	14 434	+39 775	375,6
1984	- 26 924	21 692	+ 5 232	124,1

Source : Office des Changes du Maroc

- Position de l'Egypte en tant que partenaire commercial du Maroc :

Année	FOURNISSEURS		CLIENTS	
	% par rapport au total importé	Rang	% par rapport au total exporté	Rang
1979	0,47	25	0,13	49
1980	0,07	50	0,22	40
1981	0,06	55	0,24	41
1982	0,03	61	0,04	62
1983	0,06	61	0,37	34
1984	0,06	-	0,14	-

Source : Annuaire des statistiques de l'Office des Changes du Maroc

II.5.4.3 Produits importés d'Egypte en 1984 (12 mois)

N. D. B.	Désignation des produits	1984
1 207,99	- Plantes diverses	47 007
32.05.21	- Matières colorantes polyazoïque noire	217 603
32.05.25	- Matières colorantes polyazoïque diverse	1 360 000
37.07.96	- Film divers largeur de 25 à 54 mm	60 000
49.01.90	- Livres sauf reliés	2 041 000
49.02.00	- Journaux périodiques	405 000
49.11.79	- Photographie sauf aériennes	150
55.05.31	- Fil de coton simple, écreu moins 14000 m/kg	1 245 000
55.05.41	- Fil de coton simple, écreu de 40 000 à 80 000m/kg	6 835 000
55.05.71	- Fil de coton simple rector, écreu de 14 à 40 000m/KG	4 003 485
55.01.91	- Coton en masse egrené, écreu	5 471 071
84.38.90	- Accessoires divers pour machines	4 322
84.63.40	- Eugrenages	878
Total.....		21 692 000

Source : Annuaire des statistiques de l'Office des Changes du Maroc

Produits exportés vers l'Egypte en 1984

N. D. B.	Marchandises	Valeur montant
13.02.99	Baumes naturelles	74 300
16.04.50	Conserves de sardines	2 503 000
31.03.40	Superphosphates triples	20 670 420
40.11.27	Chambres à air pour camions et bus	44 300
40.11.29	" " diverses	12 330
40.11.61	Pneus neufs sauf aerodyne poids + de 70 kgs	576 310
40.11.81	" " " " - 15 kgs	79 020
49.01.90	Livres sauf reliés	27 955
69.02.55	Briques contenant plus 45% d'alumine	2 630 982
84.40.61	Machines pour impression fil, tissu, feutre, cuir	283 945
TOTAL.....		26 924 000

Source : Annuaire des statistiques de l'Office des Changes du Maroc

II.5.4.2 LES EXPORTATIONS MAROCAINES VERS L'EGYPTE

V. en 1000 DH

N. D.	Désignation des produits	1979	1980	1981	1982	1983	1984
12.07.10	Pyréthro	-	-	-	30	-	-
13.02.99	Baumes naturelles	-	-	-	-	-	-
16.04.50	Conserves de sardines en récipients fermes	194	3 051	2 226	-	3	74
20.02.53	Olivées noires en boîtes	-	127	-	-	425	2 503
26.01.25	Minerais de plomb	104	-	-	-	-	-
31.03.40	Superphosphates triplés	6 711	12 035	17 286	332	48 762	20 670
34.01.71	Savons durs en barres, plaques en morceaux	-	-	7 882	-	-	-
40.11.27	Chambres à air pour camions et bus	-	-	-	1	-	56
40.11.71	Pneu neuf sauf aérodynne poids moins de 70Kg	-	-	-	22	-	655
49.01.90	Livres sauf reliés	2	23	25	15	30	28
49.02.00	Journaux périodiques	4	1	-	-	-	-
56.05.54	Fil synth.M. 85% mélangé autrement	-	-	-	-	139	-
61.02.04	Vêtements pr population marocaines p. femme	15	-	-	-	-	-
64.05.39	Dessus de chaussures en autres matières	-	-	-	123	-	-
64.05.99	Parties de chaussures en d'autres matières	-	-	-	210	-	-
69.02.55	Briques contenant plus de 45% d'aluminium	481	1 878	1 915	997	2 380	2 631
73.03.10	Ferrailles non triées, ni classées	1 493	3 722	-	-	-	-
73.03.55	Paquets de fenouilles dit paquets noirs	945	-	-	-	-	-
78.01.11	Plomb brut non affiné	-	-	-	3 629	2 469	-
84.40.61	Machines pr impressions fil, tissu, feutre cuir	-	-	-	-	-	-
84.53.10	Machines pour informatique électronique	-	-	-	75	-	284
	TOTAL	9 949	20 837	29 332	5 434	54 209	26 924

Source : annuaire des statistiques de l'Office des Changes du Maroc

II.6 La réglementation des importations

Le commerce extérieur égyptien est régi par la loi 118 de 1975 et son règlement d'application, le décret ministériel 1036 de 1978, couvrant tous les types d'importation possible en Egypte à savoir :

- Les importations de l'Etat dans le cadre d'accords de commerce
- Les importations des organismes et sociétés du secteur public
- Les importations du secteur privé qui doit trouver lui-même les devises sur le marché parallèle.

Les deux premiers types d'importation bénéficient de contingents annuels de devises étrangères de la part de la Banque Centrale d'Egypte, au taux officiel.

Les importations du secteur privé sont aussi régies par différents décrets ministériels dont les principaux sont les décrets 15 et 27 de 1980 et 28 à 32 de 1982.

II.6.1 Droits et taxes : Le tarif douanier égyptien est basé sur la nomenclature du conseil de coopération douanière NCCD (ex : Nomenclature de Bruxelles).

Toute importation de marchandises en Egypte doit payer des droits de douane à l'exception des marchandises destinées aux zones franches (Port Saïd - Suez - Le Caire - Alexandrie). Ces droits de douane sont généralement calculés ad-volorem CIF et varient de 0 à 1000% (Boissons) mais en général, ils se situent entre 2 et 40%. En plus des droits de douane, les importateurs doivent payer les taxes suivantes :

- 10% taxe destinée à la consolidation du développement économique (réduite dans certains cas à 5 ou 0%).
- taxe de paiement : 3% sur droit de douane + 1
- droit d'ac'onage : 20, 30 ou 40 piastres par tonne
- taxe statistique : 1% ad volorem CIF
- 5% taxe maritime
- taxe de consommation qui frappe l'importation des produits de luxe (loi 36/1977)

II.6.2 Formalités et procédures :

L'arrêté du 11 Juillet 1982 du Ministre égyptien de l'Economie tend à simplifier les formalités et procédures d'importation pour un certain nombre de produits. Cet arrêté distingue quatre catégories de marchandises :

.../...

- A - produits alimentaires et médicaments à usage humain
- B - matières premières, matériel agro-alimentaire, matériaux de construction
biens d'équipement
- C - Matériels de transport et toutes pièces détachées
- D - Produits de consommation.

Seules les demandes concernant les produits de la catégorie A doivent être soumises à l'examen du Comité des Importations. L'autorisation d'importation sera délivrée contre la présentation en quatre exemplaires des documents suivants : demande d'ouverture, la lettre de crédit, liste de colisage, facture d'achat, certificat d'origine et le connaissance.

L'importation des marchandises fabriquées localement est soumise à l'approbation du Comité des Importations.

Rappelons cependant, que depuis le décret n° 1036 de 1978, l'importation d'un certain nombre de produits comme les chaussures et chapeaux, le linge de maison les poudres et explosifs, les ceintures, les cartes à jouer, les billards électriques etc... était et reste interdite. Ce même décret de 1978 soumettrait au contrôle, du dit Comité de nombreux autres articles dont, notamment : câbles, fils téléphoniques, transformateurs, plastiques, tubes, tracteurs et remorques, chaudières et moteurs électriques, pompes et compresseurs d'air électriques, génératrices, pneumatiques, textile en tout genre, etc... En mars 1982, plusieurs autres articles ont été ajoutés à la liste de contrôle : meubles, visserie - bonbonnerie, climatiseurs, couteaux et couverts, piles électriques, machines à coudre, stylos à bille, etc...

Par ailleurs, l'envoi des échantillons aux entreprises publiques n'est pas limité. Ceux destinés aux entreprises privées peuvent s'effectuer jusqu'à concurrence de £E. 50 par envoi (maximum 300 £.E).

Tout colis et tout produit doivent porter le nom du consignataire, la marque, le poids (une description du produit) le numéro d'enregistrement - pays d'origine, le nom du fabricant. (voir annexe pour informations détaillées).

III - ACCES AU MARCHÉ EGYPTIEN

Le marché égyptien a connu des mutations très importantes depuis l'instauration de la politique de la porte ouverte en 1974 qui a assoupli la réglementation du commerce extérieur et en particulier les importations. Ainsi les importations égyptiennes ont connu un accroissement considérable depuis, surtout dans les secteurs agricoles et industriels. Ces deux secteurs présentent des opportunités énormes. Néanmoins seuls le secteur de l'Agro-industrie et les matériaux de construction peuvent être les débouchés sûrs pour le Maroc.

III. 1 Approche du Marché :

Les industriels qui s'orientent la première fois vers le marché égyptien doivent prendre en considération plusieurs facteurs tels que les droits de douane et taxes, le recours à un agent local (surtout pour les transactions avec le secteur public), la connaissance de la langue arabe ou anglaise, la réglementation des importations. A cet égard, les importations des biens de consommation sont soumises à d'autres conditions relevant de la politique restrictive des importations (dépôts préalables, licences). Les risques financiers et commerciaux sont minimes à l'exception du retard dans la libération des conditions en particulier dans le secteur des B.T.P. La stricte rigueur dans les affaires avec les entreprises égyptiennes est, cependant vivement recommandée.

La plus grande partie des échanges extérieurs du secteur public est assurée par des grandes sociétés étatiques de négoce. En dépit de la multiplication des magasins self service, le commerce traditionnel continue néanmoins d'occuper une place de choix dans le réseau égyptien de distribution. Les marges bénéficiaires sont réglementées par la loi 119 qui les situe entre 25 et 30%. Souvent obligés de se procurer des devises sur le marché libre où la décote de la livre Egyptienne est de l'ordre de 40% les importateurs privés ont couramment recours à des pratiques irrégulières comme la sous-facturation. Par ailleurs la publicité (presse, télévision) joue un rôle très important dans la promotion des ventes en Egypte. De même, l'Egypte est l'un des signataires de la convention internationale pour faciliter l'importation des échantillons commerciaux et de matériel publicitaire.

Les échantillons commerciaux d'une valeur négligeable (généralement 5L.E au moins) et non destinés à la vente sont admis en franchise de droits de douane. Les échantillons vendables peuvent être importés à titre temporaire sous paiement des droits en question contre dépôt de l'équivalent de ces droits. Les matériaux publicitaires imprimés tels que les catalogues, les listes de prix et les enregistrements filmés peuvent également être admis en territoire égyptien en franchise de droits de douane.

III.2 Les créneaux à exploiter : (Marché Egyptien)

Les produits cités dans la liste ci-dessous présentent des débouchés concrets et ont été preseleccionnés en fonction des critères suivants :

- produits déjà exportés par le Maroc vers l'Egypte
- produits exportés par les pays ayant le même niveau industriel que le Maroc
- produits déjà importés par l'Egypte.

Liste des produits preseleccionnés :

- Poissons frais, congelés
- " en conserves
- légumes secs
- légumes et fruits en conserves
- levure
- eau minerale et gazifiée
- Marbre
- Ciment
- Produits pharmaceutiques
- Engrais
- insecticides
- contre plaqué
- pâte à papier
- Jute brute
- Bonneterie pour hommes, femmes, enfants
- couvertures
- parties de chaussures
- Briques
- Emballage en verre
- articles en aluminium
- fournitures électriques
- appareils ménagers.
- appareils électriques
- Matériel agricole
- Chambres à air
- pneus
- savons.

EXPORTATIONS EGYPTIENNES

en 1000 L.E

N.D.B.	Designation des produits	1980	¢	1981	¢
01	- Animaux vivants	10 598	0,5	13 047	0,5
07	- Légumes, plantes racines, turbercules	43 977	2	40 110	1,5
08	- Fruits comestibles, écorces, agrumes melons	30 339	1,4	37 176	1,4
10	- Céréales	24 681	1,1	29 826	1,3
12	- Graines oléagineuses, plantes ind.	14 675	0,7	9 383	0,4
17	- Sucres et sucreries	12 439	0,6	18 577	0,7
27	- Huiles, combustibles, minéraux, bitumes et dérivés	1371 058	64,30	460 899	34,6
20	- Préparations de légumes, plantes potag. fruits secs	5 854	0,3	6 842	0,3
21	- Préparations alimentaires div.	1 151	0,05	549	-
22	- Boissons liquides alcooliques, vinaigre	3 219	0,1	4 342	0,2
23	- Résidus	938	0,04	1 399	0,06
24	- Tabacs	210	-	1 049	0,05
25	- Sel, soufre, pierres, plâtres, chaux ciment	1 236	0,06	1 523	0,06
30	- Produits pharmaceutiques	3 963	0,18	3 427	0,15
31	- Engrais	1 264	0,05	129	-
33	- Huiles essentielles, résinoïdes, prod. parfums	4 540	0,2	7 757	0,34
41	- Peaux et cuirs	1 546	0,07	1	-
42	- Ouvrages en cuir et en boyaux	1 170	0,05	2 865	0,12
49	- Art de librairie, prod. des arts plastiques	847	-	5 544	0,24
53	- Laine, poils et cuirs	6 529	0,3	5 774	0,25
54	- Lin et ramie	5 164	0,2	4 066	0,17
55	- Coton	483 428	22,7	466 326	20,6
56	- Textile artif. et synth. discontinu	1 285	0,06	427	4
58	- Tapis, tapisserie, velours, peluches	2 067	0,09	4 802	0,2
60	- Bonneterie	8 472	0,4	9 290	0,41
61	- Vêtements, accessoires, vêtements en tissu	6 015	0,3	4 513	0,2
62	- Autres art. confectionnés en tissu	5 292	0,2	4 095	0,18
73	- Fonte, fer et acier	11 858	0,5	4 455	0,19
76	- Aluminium	50 688	2,47	94 700	4,18
85	- Machines, appareils électriques	2 020	0,09	548	-
94	- Meubles, mobilier mécanique	1 963	0,09	1 822	0,08

IV - A) N N E X E S

EXPORTATIONS EGYPTIENNES

en 1000 L.E

N.D.B.	Designation des produits	1980	%	1981	%
01	- Animaux vivants	10 598	0,5	13 047	0,5
07	- Légumes, plantes racines, tubercules	43 977	2	40 110	1,0
08	- Fruits comestibles, écorces, agrumes melons	30 339	1,4	37 176	1,6
10	- Céréales	24 681	1,1	29 826	1,3
12	- Graines oléagineuses, plantes ind.	14 675	0,7	9 303	0,4
17	- Sucres et sucreries	12 439	0,6	18 577	0,7
27	- Huiles, combustibles, minéraux, bitumes et dérivés	1371 058	64,30	450 899	64,1
20	- Préparations de légumes, plantes potag. fruits secs	5 854	0,3	6 842	0,3
21	- Préparations alimentaires div.	1 151	0,05	549	-
22	- Boissons liquides alcooliques, vinaigre	3 219	0,1	4 342	0,2
23	- Résidus	938	0,04	1 399	0,06
24	- Tabacs	210	-	1 049	0,05
25	- Sel, soufre, pierres, plâtres, chaux ciment	1 236	0,06	1 523	0,06
30	- Produits pharmaceutiques	3 963	0,18	3 427	0,15
31	- Engrais	1 264	0,05	129	-
33	- Huiles essentielles, résinoïdes, prod. parfums	4 540	0,2	7 757	0,34
41	- Peaux et cuirs	1 546	0,07	1	-
42	- Ouvrages en cuir et en boyaux	1 170	0,05	2 865	0,12
49	- Art de librairie, prod. des arts plastiques	847	-	5 544	0,24
53	- Laine, poils et cuirs	6 529	0,3	5 774	0,25
54	- Lin et ramie	5 164	0,2	4 066	0,17
55	- Coton	483 428	22,7	466 326	20,6
56	- Textile artif. et synth. discontinu	1 285	0,06	427	0,2
58	- Tapis, tapisserie, velours, peluches	2 067	0,09	4 802	0,2
60	- Bonneterie	8 472	0,4	9 290	0,41
61	- Vêtements, accessoires, vêtements en tissu	6 015	0,3	4 513	0,2
62	- Autres art. confectionnés en tissu	5 292	0,2	4 095	0,18
73	- Fonte, fer et acier	11 858	0,5	4 455	0,19
76	- Aluminium	50 688	2,47	94 700	4,17
85	- Machines, appareils électriques	2 020	0,09	548	-
94	- Meubles, mobilier mécanique	1 963	0,09	1 822	0,08

IMPORTATIONS EGYPTIENNES

en 1000 L.E

N.D.B.	Désignation des produits	1900	%	1931	%
01	- Animaux vivants	1 806	0,05	38 271	0,6
02	- Viandes et abats comestibles	120 287	3,5	210 869	3,4
03	- Poissons crustacés et mollusques	9 778	0,3	17 273	0,3
04	- Lait, produits laitiers, oeufs d'oiseaux miel	78 106	2,3	150 852	2,4
07	- Légumes, plantes, racines, tubercules alim.	9 174	0,3	34 306	0,5
08	- Fruits comestibles, écorces, agrumes et mel.	19 104	0,6	28 558	0,4
09	- Café, thé, mate et épices	47 355	1,4	51 154	0,8
10	- Céréales	380 630	11,2	752 804	12,2
11	- Produits minodins, malt, amidon ...	72 293	2,1	152 247	4,1
12	- Graines déagineuses, plantes ind. med.	12 569	0,4	25 443	0,4
15	- Graines, huiles animales et végétales	152 606	4,5	198 034	3,2
16	- Préparations de viande, foie, crustacés et mollusques	18 357	0,5	32 449	0,5
17	- Sucres et sucreries	85 348	2,5	178 346	2,89
20	- Préparations de légumes	10 303	0,3	19 152	0,3
23	- Résidus	13 400	0,4	42 874	0,7
24	- Tabass	64 570	1,9	73 304	1,2
25	- Sels, soufre, pierres, plâtres, chaux..	118 382	3,5	196 147	3,1
27	- Huiles combustibles, minéraux, betumes dérivés	37 345	1,1	185 879	3,0
28	- Produits chimiques inorganiques	38 749	1,1	42 062	0,7
29	- Produits chimiques organiques	47 341	1,4	88 076	1,4
30	- Produits pharmaceutiques	24 935	0,7	70 314	1,1
31	- Engrais	25 361	0,7	72 392	1,2
32	- Produits tannants, mat. colorantes, peintures vernis	45 128	1,3	44 622	0,7
34	- Savons, produits d'entretien, cires div.	12 800	0,4	30 130	0,5
38	- Produits divers des industries chimi.	52 672	1,5	99 904	1,6
39	- Mat. plastiques, résines artif. ouvrages	80 810	2,4	109 889	1,8
40	- Caoutchouc nat. ou synth. ouvrages	33 074	0,9	76 085	1,2
44	- Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	201 495	5,9	279 910	4,5
47	- Matières servant à la fabrication du papier	73 540	2,2	127 725	2,0
51	- Textiles artif. et synth. continus	9 343	0,3	27 034	0,4
53	- Laines, poils et crins	10 060	0,3	17 385	0,3
56	- Textiles artif. et synth. discontinus	12 723	0,4	22 771	0,4
59	- Ouates, feutres, cordages, tissus spéciaux	12 443	0,4	19 492	0,3

REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Cotation

La cotation se fera FOB : lors du premier contact puis au choix du correspondant, C & F port égyptien.

ASSURANCE

Toute marchandise transportée à destination de l'Egypte devra être assurée auprès d'une compagnie d'assurance égyptienne.

DROITS DE DOUANE ET FRAIS A L'IMPORTATION

Le tarif douanier égyptien est basé sur la Nomenclature du Conseil de Coopération douanière NCCD (ex-Nomenclature de Bruxelles). Tous les importateurs acquittent les droits de douane sur les marchandises importées, exception faite des zones franches, telle - par exemple - la ville du Port Saïd où seul un droit annuel de 1% est perçu. Ces droits sont généralement calculés ad valorem CIF.

En outre, les taxes suivantes sont perçues en supplément de ces droits :

1. "Duty for consolidation of economic development" : 10% ad valorem CIF (réduit dans certains cas à 5 ou 0%).
2. Pavement duty : 3% sur droit de douane + 1
3. Portage duty (droit d'aconage) : 20,30 ou 40 piastres par tonne.
4. Marine duty : 0,5 0/00 ad valorem CIF (si le produit est importé via un port de la marine égyptienne).
5. Statistic duty : 1% ad valorem CIF.
6. Taxe de consommation (loi 36/1977).

La "duty for consolidation of economic development" peut être diminuée à 5% et même plus.

La "taxe de consommation" frappe l'importation de certains produits de luxe.

REGIME D'IMPORTATION

Le commerce extérieur égyptien est régi par la loi 118 de 1975 et son règlement d'application, le décret ministériel 1036 de 1978, couvrant tous les types d'importation possible en Egypte, soit :

- les importations de l'Etat dans le cadre d'accords de commerce
- les importations des organismes et sociétés du secteur public.

Ces deux premiers types bénéficient de contingents annuels de devises étrangères de la part de la Banque Centrale d'Egypte, au taux officiel.

- les importations du secteur privé qui doit trouver lui-même les devises sur le marché parallèle.

Elevage et produits laitiers :

Le secteur d'élevage, des produits laitiers et l'aviculture représentent le tiers de la production agricole totale. Ces trois secteurs ont connu un accroissement considérable en raison d'une demande locale très importante en particulier celle de la viande et des produits laitiers. Une importante société de fromagerie a été créée dernièrement permettant ainsi ^{de satisfaire} 65 à 70% de la consommation égyptienne totale. 30% sont importés des Etats-Unis, d'Italie, de France et d'Irlande.

La production de volaille s'élève chaque année à 130 millions de tonnes alors que les importations représentent 80 millions de tonnes soit 35% de la consommation. Les principaux pays fournisseurs sont les Etats-Unis, le Brésil, la Grèce et le Danemark.

L'INDUSTRIE :

Ce sont les Turcs qui ont mis en place les premières unités industrielles en Egypte. Elles consistaient à l'époque en usines d'armement et de production de vêtements militaires. C'est également sous la colonisation turque que l'industrie sucrière a vu le jour. Mais c'est surtout sous le protectorat Britannique que le développement industriel de l'Egypte a pris une allure accentuée. Les bases véritables de l'industrie textile entre autres furent édifiées à cette époque.

Loin d'avoir connu jusqu'à présent un développement linéaire, l'industrie égyptienne a endossé les à-coups des changements de la politique économique gouvernementale. Ce secteur fut ainsi dans les années 1960 touché par les nationalisations alors que ces dernières années, on assiste à un mouvement inverse : grand nombre d'entreprises sont cédées à des opérateurs privés. C'est ce qui explique pourquoi l'industrie reste moins dominée par le secteur public qui réalise encore plus de 70% du P N B global bien que le secteur privé prenne de plus en plus d'importance.

Actuellement, l'Egypte dispose d'un tissu assez dense d'industries légères et même de quelques unités d'industries lourdes de base. Ce secteur connaît un développement notable. Il participe pour plus de 25% au PIB et pour 15% environ à l'emploi total. L'éventail de productions est très large.

IMPORTATIONS EGYPTIENNES

en 1000 L.E

N.D.B.	Désignation des produits	1900	%	1901	%
01	- Animaux vivants	1 806	0,05	30 271	0,6
02	- Viandes et abats comestibles	120 287	3,5	210 869	3,4
03	- Poissons crustacés et mollusques	9 778	0,3	17 273	0,3
04	- Laites, produits laitiers, oeufs d'oiseaux miel	78 106	2,3	150 852	2,4
07	- Légumes, plantes, racines, tubercules alim.	9 174	0,3	34 306	0,5
08	- Fruits comestibles, écorces, agrumes et mel.	19 104	0,6	28 558	0,4
09	- Café, thé, mate et épices	47 355	1,4	51 154	0,8
10	- Céréales	380 630	11,2	752 804	12,2
11	- Produits minodins, malt, amidon ...	72 293	2,1	152 247	4,1
12	- Graines déagineuses, plantes ind. med.	12 569	0,4	25 443	0,4
15	- Graines, huiles animales et végétales	152 606	4,5	198 034	3,2
16	- Préparations de viande, foie, crustacés et mollusques	18 357	0,5	32 449	0,5
17	- Sucres et sucreries	85 348	2,5	178 346	2,89
20	- Préparations de légumes	10 303	0,3	19 152	0,3
23	- Résidus	13 400	0,4	42 874	0,7
24	- Tabass	64 570	1,9	73 304	1,2
25	- Sels, soufre, pierres, platres, chaux..	118 382	3,5	196 147	3,1
27	- Huiles combustibles, minéraux, betumes dérivés	37 345	1,1	185 879	3,0
28	- Produits chimiques inorganiques	38 749	1,1	42 062	0,7
29	- Produits chimiques organiques	47 341	1,4	88 076	1,4
30	- Produits pharmaceutiques	24 935	0,7	70 314	1,1
31	- Engrais	25 361	0,7	72 392	1,2
32	- Produits tannants, mat. colorantes, peintures vernis	45 128	1,3	44 622	0,7
34	- Savons, produits d'entretien, cires div.	12 800	0,4	30 130	0,5
38	- Produits divers des industries chimi.	52 672	1,5	99 904	1,6
39	- Mat. plastiques, résines artif. ouvrages	80 810	2,4	109 889	1,8
40	- Caoutchouc nat. ou synth. ouvrages	33 074	0,9	76 085	1,2
44	- Bois, charbon de bois et ouvrages en bois	201 495	5,9	279 910	4,5
47	- Matières servant à la fabrication du papier	73 540	2,2	127 725	2,0
51	- Textiles artif. et synth. continus	9 343	0,3	27 034	0,4
53	- Laines, poils et crins	10 060	0,3	17 385	0,3
56	- Textiles artif. et synth. discontinus	12 723	0,4	22 771	0,4
59	- Ouates, feutres, cordages, tissus spéciaux	12 443	0,4	19 492	0,3

(suite)

LES IMPORTATIONS EGYPTIENNES

61	- Vêtements, accessoires, vêtements en tissu	1 566	0,05	5 061	0,00
62	- Autres art. confectionnés en tissu	3 164	0,09	18 859	0,3
64	- Chaussures, guêtres, articles analogues	1 859	0,05	2 382	0,4
68	- Ouvrages, pierres, plâtres, ciment....	5 888	0,17	14 677	0,2
69	- Produits céramiques	16 158	0,5	40 140	0,6
70	- Verres, ouvrages en verre	14 830	0,4	47 970	0,8
73	- Fonte, fer et acier	327 583	9,6	420 946	6,0
74	- Cuivre et art. en cuivre	10 502	0,3	15 827	0,3
76	- Aluminium et art. en aluminium	17 856	0,5	16 518	0,3
82	- Outillages, art. decoutellerie, métaux communs	12 692	0,4	18 723	0,3
83	- Ouvrages divers en métaux communs	12 506	0,4	17 410	0,3
84	- Chaudières, machines, engins mécaniques	396 923	11,7	665 847	10,8
85	- Machines, appareils électriques	178 890	5,3	311 705	5,0
86	- Véhicules pour voie ferrée	10 276	0,3	54 933	0,9
87	- Automobiles, tracteurs, cycles, etc....	318 133	0,4	674 665	11,0
89	- Navigation maritime et fluviale	17 610	0,5	24 315	0,4
90	- Instruments et app. de mesure, med. chir.	33 213	1,0	58 907	0,9
91	- Horlogerie	3 098	0,1	11 616	0,18

- REGLEMENTATION A L'IMPORTATION

Cotation

La cotation se fera FOB : lors du premier contact puis au choix du correspondant, C & F port égyptien.

ASSURANCE

Toute marchandise transportée à destination de l'Egypte devra être assurée auprès d'une compagnie d'assurance égyptienne.

DROITS DE DOUANE ET FRAIS A L'IMPORTATION

Le tarif douanier égyptien est basé sur la Nomenclature du Conseil de Coopération douanière NCCD (ex-Nomenclature de Bruxelles). Tous les importateurs acquittent les droits de douane sur les marchandises importées, exception faite des zones franches, telle - par exemple - la ville du Port Saïd où seul un droit annuel de 1% est perçu. Ces droits sont généralement calculés ad valorem CIF.

En outre, les taxes suivantes sont perçues en supplément de ces droits :

1. "Duty for consolidation of economic development" : 10% ad valorem CIF (réduit dans certains cas à 5 ou 0%).
2. Pavement duty : 3% sur droit de douane + 1
3. Portage duty (droit d'aconage) : 20,30 ou 40 piastres par tonne.
4. Marine duty : 0,5 0/00 ad valorem CIF (si le produit est importé via un port de la marine égyptienne).
5. Statistic duty : 1% ad valorem CIF.
6. Taxe de consommation (loi 36/1977).

La "duty for consolidation of economic development" peut être diminuée à 5% et même plus.

La "taxe de consommation" frappe l'importation de certains produits de luxe.

REGIME D'IMPORTATION

Le commerce extérieur égyptien est régi par la loi 118 de 1975 et son règlement d'application, le décret ministériel 1036 de 1978, couvrant tous les types d'importation possible en Egypte, soit :

- les importations de l'Etat dans le cadre d'accords de commerce
- les importations des organismes et sociétés du secteur public.

Ces deux premiers types bénéficient de contingents annuels de devises étrangères de la part de la Banque Centrale d'Egypte, au taux officiel.

- les importations du secteur privé qui doit trouver lui-même les devises sur le marché parallèle.

Les importations du secteur privé sont aussi régies par différents décrets ministériels dont les principaux sont les décrets 15 et 27 de 1980, ainsi que les décrets 28 à 32 de 1982, qui viennent d'être publiés le 1er Mars 1982.

Règles générales relatives à tous les types d'importation.

Le décret 1 036 de 1978 comprend 11 annexes dont 8 sont relatives à l'importation et 3 à l'exportation. Chacune de ces annexes reprend une liste de produits avec le traitement particulier qui lui est réservé.

- l'annexe n° 1 reprend le produit (tel par exemple un explosif) dont l'importation est interdite.
- l'annexe n° 2, ainsi que les décrets 29 (pour les marchandises de la catégorie I) et 30 de 1982 reprennent les produits soumis à l'approbation de l'Import Rationalization Committee.
- l'annexe n° 3 reprend les produits (tel par exemple un véhicule automobile) qui ne peuvent être importés que si le fabricant étranger à un agent égyptien disposant de pièces de rechanges et d'un service après-vente, ou ayant un accord avec un bureau de service technique.
- L'annexe n° 4 reprend les produits (tel par exemple une voiture usagée, mais à condition que la date de fabrication ne remonte pas à plus de 5 ans), dont l'importation est autorisée dans certaines conditions.
- l'annexe n° 5 reprend les produits dont l'importation est permise après autorisation des instances compétentes indiquées vis-à-vis de chaque produit (tel par exemple les produits pharmaceutiques soumis à l'autorisation préalable du ministère de la santé).

5.1 - Taxes de consommation :

Le décret présidentiel qui a pris effet le 07 Juillet 1982 porte augmentation de la taxe de consommation qui s'applique à quelques 175 articles de luxe en majorité importés dont notamment les produits suivants pour lesquels nous donnons nouveau taux (en %) :

1 - <u>Appareils électriques et ménagers, meubles et objets de décoration</u>	
- Appareils vidéo	50
- Chauffe-eau électrique	40
- Séchoirs à cheveux	50
- Rasoirs électriques	40
- Appareils de cinéma	40
- Papiers muraux	30
- Peubles importés	75
- Fleurs en plastique	20
- Enregistrements	30
- Statues et bibelots	50
- Appareils de téléphone	50
- Téléviseurs couleur 20 pouces	50
- Téléviseurs couleur entre 13 et 20 pouces	30
- Fours à butane	25
- Appareils de conditionnement d'air	50
- Réfrigérateurs 10 pieds	50
- Chauffe-bain	30
- Lessiveuses	30
- Aspirateurs	50
2 - <u>Produits alimentaires et de consommation</u> :	
- Eaux minérales	20
- Caviar	10
- Chocolat	25
- Eaux gazeuses	100
- Savons	15

3 - Textiles, vêtements, tapis, maroquinerie et produits de beauté :

- Forrures naturelles	50
- Forrures artificielles	30
- Produits de beauté	50
- Articles de voyage	50
- Chaussures en cuir naturel	50
- Perruques	50
- Tissus de soie ou de laine	40
- Tissus synthétiques et tissages fins	30
- Tapis, moquettes	25

4 - Joannerie, bijouterie, verrerie, articles de sport, divers :

- Images et affichages publicitaires	20
- Bijoux	50
- Articles de cristal	40
- Articles de bureau	40
- Yachts et barques	100
- Bicyclettes et motocyclettes	10
- Papier doré	20

En ce qui concerne les produits pharmaceutiques, une augmentation de 5% a été instaurée sur quelques médicaments de fabrication locale et étrangère. Toutefois, aucune augmentation ne sera effectuée sur les médicaments destinés à l'hypertension, diabète, cancer, maladies du sang et maladies endémiques.

Le montant des taxes sur les automobiles importées est désormais le suivant (en %) :

	<u>Droits antérieurs</u>	<u>Surtaxes</u> <u>Juillet 82</u>	Total
Moins de 1000 cm ³	102	+7	109
de 1000 à 1 499 cm ³	117	+15	132
de 1500 à 2000 cm ³	132	+20	152
Plus de 2000 cm ³	142	+25	167
Six de 2000 cm ³	167	+25	192
Huit cylindres	192	+25	217

Investissements prévus pour 1982/83 - 1986/87

Secteurs des biens de consommation	Publics	Privés	Total
	(en millions de LE)		
Industrie et mines	6 842	1 775	8 617
Agriculture, irrigation et aménagements agricoles	2 720	1 019	3 739
Electricité	2 845	59	2 904
Petrole	1 337	-	1 337
Engineering	527	415	942
Secteur de la distribution			
Transport et canal de suez	5 869	245	6 114
Commerce, finances, assurances et tourisme	813	220	1 033
Secteurs des services construction de logements :	264	4 373	4 637
Autres services publics	2 858	-	2 858
Enseignement, santé et autres Services publics	2 552	58	2 610
Investissements bruts	26 627	8 164	34 791
Frais liés aux investissements	589	107	696
Total investissements	27 216	8 271	35 487

Source : Brochure de l'O.B.C.E

Date :

Perspectives de production selon le plan quinquenal (1986/87 par rapport à 1981/82)

Production	Prévue ≠ Planifiée		Taux de croissance annuel en % 86/87 - 81/82	Structure en	
	81/82	86/87		81/82	86/87
(à prix constants de 1981-82, en millions de E)					
Agriculture	5 465,5	6 439,3	3,3	16,0	12,6
Industrie et mines !	9 494,0	14 949,3	0,5	27,7	29,6
Pétrole et produits pétroliers	3 753,7	6 612,8	12,0	11,0	13,2
Electricité	202,3	340,4	11,0	0,6	0,7
Construction	2 160,0	3 155,0	7,1	6,3	6,3
Production totale de biens	21 075,5	31 496,8	5,4	61,6	62,6
Transports stocks et communications	1 462,8	2 170,3	8,2	4,2	4,3
Canal de suez	714,8	925,0	5,3	2,1	1,8
Commerce	4 167,0	5 750,0	6,7	12,1	11,5
Service financiers	1 128,0	1 560,0	6,7	3,3	3,1
Assurances	85,0	121,2	7,4	0,2	0,2
Hôtels et restaurants	500,0	673,5	1,6	1,5	1,4

Source : Bulletin de l'O.B.C.E

Date : 1984

Planifiée : en fonction du plan

Prévue : en fonction des statistiques

INFORMATIONS UTILES

- Visa d'entrée : toute personne qui se rend en Egypte doit être munie d'un visa. La demande de visa doit être déposée auprès de l'Ambassade d'Egypte.
- Langue : la langue officielle est l'arabe, L'anglais est la langue commerciale. Le français est peu parlé.
- Religion : 85% de la population est musulmane, le reste est composé de chrétiens (orthodoxes).
- Monnaie : la Livre Egyptienne est divisée en 100 piastres ou 1000 millièmes.
cours de change 1 Livre Egyptienne *1,2 \$ Os début Mars 1984*
1,62 \$ en 1985
- Fuseau horaire :
 - G. M..T. + 1h en hiver
 - G. M. T. + 2h en été
- Heures d'ouvertures des bureaux
 - secteur public : 8h30 à 14h30 sauf vendredi
 - " privé : 9h à 13h30 ou 10h à 15h sauf vendredi
- jours de repos hebdomadaire :
 - vendredi (population musulmane)
 - dimanche (" chretienne)
- jours feriés officiels : 1er Janvier - 22 Février - 5 Avril - 23 Avril - 1er Mai
18 Juin - 23 Juillet - 6 octobre - 24 octobre - 23 décembre.
- Vaccination : plus aucun vaccin n'est obligatoire à l'entrée en Egypte . On conseille malgré tout encore la prevention contre le choléra.

Liaisons Maroc-Egypte : Casa - le Caire

Transport aérien : la RAM assure deux vols par semaine

- Vendredi : départ à 14h15
 arrivée à 20h10

- Dimanche : départ à 12h15
 arrivée à 18h10

- Tarif du billet par personne : plein tarif 6296 DH A.R.
 Tarif excursion 4325 DH A.R.

- Coût du fret : pour 1kg

- 45 Kg	19.60	DH
- 45 Kg	14.75	DH
- 250 Kg	13.75	DH
500 Kg	12.75	DH

Transport maritime :

Il n'existe aucune ligne maritime entre le Maroc et l'Egypte. Les marchandises doivent transiter par Sète (France)

Fréquence : 2 départs par mois

Tarif : 1800 US \$ par conteneur de 20 pieds.

ADRESSES UTILES

1°) Organismes d'Etat competents pour le Commerce et l'Industrie

- Chambre de Commerce du Caire
4, Midan El Falaki - Le Caire -
Tel. 228 - 97-98
Telex : 2453 Cacom

- Fédération of Egyptien Industries
26 (A), sherif str, Immobilia building
P.O.B. 251 le Caire
Tel. 74 83 66
Telex : 92.624

- Investissement and Free zones authority
8, Adly str
P.O.B 1007 Le Caire
Tel. 90.37.76
92.36.77
90.18.60

- Général organisation for Industrialisation
6, Khalil Agha str. Gouden city le Caire
Tel. 90.34.44
246.40/305.03/206.77/251.25

2°) Sociétés gouvernementales d'importation et d'exportation :

- Arab Foreign Trade Co.
12, Youssef el Guindy Str
Le Caire
Tel. 285-62 - 63 - 64 - 65

- El Nasr Export and Import Co.
28, Tallat Harb Str. Le Caire
Tel. 718 - 33 - 34 - 36

.../...

- The Engineering Général Co

9 - 11 Oraby Str

Le Caire

Tel. 782.39 49.22 - 49.29

- The Général Co for Trading and chemicals

26, Sheriff str

Le Caire 75 63 38

- Misr Export and Import Co

6, Adly Str Le Caire

Tel. 702.75 - 529 - 544 28 - 96 38 20

BANQUES

BANQUES ENREGISTREES AUPRES DE LA BANQUE CENTRALE :

BANQUES COMMERCIALES :

Banques d'Etat :

- Banques Misr, 151, Mohamed Farid Str, le Caire
- Banque of Alexandria, 49, Kasr El Nil Str, le Caire, 6, Salah Salem Str, Alexandrie
- Banque du Caire, 22 Adlly str, le Caire
- National Bank of Egypt, 24, Sherif Str, le Caire

Banques créées après 1974 :

- The Chase National Bank "Egypt", 12, El Birgas Str, Garden City, le Caire
- Misr International Bank, 14 El Alfy Str, le Caire
- The Egyptian American Bank, 23, Gamal El-Din Abdul-Mahassen Str, Garden City, le Caire
- Misr Romanian Bank, 15, Abou El Fida Str, Zamalek, le Caire
- Banque du Caire et de Paris, 14, El Saray El Kubra Str, Garden City, le Caire
- Misr America International Bank, 1 Behler Str, le Caire
- The Nile Bank, building (B) Maarof, Ramsis Str, le Caire (17, Ksar El Nil Str)
- Suez Canal Bank, 11 Mohamed Sabry Abou-Alam Str, le Caire
- Alexandria Kuwait International Bank, 49, Ksar El Nil Str, le Caire
- Cairo Fareast Bank, 104, El Nil Str, El-Agoza, Giza
- Delta International Bank, Arab Socialist Union Building, Corniche El-Nil Str, le Caire.
- Mohandes Bank, 30, Ramses Str, le Caire

Autres Banques :

Banques d'Etat :

- Arab Land Bank, 33, Abdel Khalek Sarwat Str, le Caire
- Crédit Foncier Egyptien, 11, El-Mashhady Str, le Caire
- Industrial Development Bank, 110, El-Gallaa Str, le Caire
- Principal Bank for Dev. & Agricultural Credit
- 17, banks for dev. & Agricultural Credit, 110, El Kasr El Eany Str, le Caire.

BANQUES CREEES APRES 1974 :

1) Société par actions :

- Misr-Iran Development Bank, 8 Adly Str, le Caire
- Cairo Barclays International Bank, 12, El-Sheikh Youssef Sq, Garden City, le Caire
- Société Arabe International de Banque, 10, Abdel Salam Aref Str, (Bustan) le Caire.
- Crédit International d'Egypte, 2 Talaat Harb Str, le Caire
- National Society General Bank, 4 Talaat Harb Str, le Caire
- Union Arab Bank for Development & Investment, 5 Corniche El Nil Str, le Caire
- Reconstruction & Housing Banks, 9 Talact Harb Str, le Caire

2) Succursales de banques étrangères :

- American Express International Banking Corp, 4 Ibn Zaïnki Str, Zamalek, le Caire
- National Bank of Abu Dhabi, Arab Socialist Union Building
- City Bank, 4 Ahmed Pacha Str, Garden City, le Caire
- Bank of America, 15, El Brazil Str, Zamalek, le Caire
- Bank of Crédit and Commerce Int, 9 Talaat Harb, le Caire
- Bank Sadrat Iran, 28, Sherif Str, le Caire
- Banca Commerciale, 3, Ahmed Nessim Str, Giza
- Arab Bank Limited, 28 Talaat Harb Str, le Caire
- Bank Melli Iran, 15, Ksar El Nil Str, le Caire
- Lloyds Bank International Ltd 44, Mofamed Mashar Str, Zamalek, le Caire
- Bank of Nova Scotia, 3, Ahmed Nessim Str, Giza
- Rafidain Bank, 114 El Tahrir Str, Dokki.
- Bank of Oman Limited, 21 Dareeh Saad Str, El Kasr Eleany, le Caire
- National Bank of Pakistan , 23 Ksar El Nil Str, le Caire
- Jamal Trust Bank, 4, Ahmed Pacah Str, Garden City, le Caire
- Crédit Suisse, 143, El Tahrir Str, Dokki

3) Banques en zone franche (free zone banks)

- Manufacturers Honover Trust Compagny 3, Ahmed Nessim Str, Giza.

H O T E L S

Le Caire :

Hôtels de première classe :

- Cairo Sheraton, Midan Kobri. El Galaa, Giza, le Caire
Tel. : 98 30 00
Telex : 92 041 Shera un.

- Meridien, Rhoda Island, Rhoda, le Caire,
Tel. : 84 54 44
Telex : 325 homer un.

- Nile Hilton, Midan El Tahrir, le Caire
Tel. 74.07.77
Telex : 92 222

- Sherapheard's Corniche El Nike, Garden City, le Caire
Tel. 338 00 - 339 00
Telex : 379 Shepot un

- Manial Palace (Club Méditerranée), Manial El Rhoda Street, le Caire,
Tel. 84 46 87

- Mena House Oberoi, Pyramids Road, Giza, le Caire
Tel. 85.54.44 - 85.59.50 - 85.33.37 - 85.59 46; res. : 98 15 24
Telex : 92 316 obhtl un

- El Salam Hotel, ABDEL HAMID BADAWY 69, Heliopolis, le Caire,
Tel. 86 70 53 - 86 71 76 - 87 67 12
Telex : 92 184

- Jolie Ville, Desert Road to Alexandrie, Giza, le Caire
Tel : 85.55.10 - 85 56 12
Telex : 92 567

- Sheraton Heliopolis, Cairo Airport Road, le Caire,
Tel. 87.33.60 - 87.67.09
Telex : 93 300

- Cairo Marriot Hotel, Hassan Assem Street, POB 33, Zamalek, le Caire
Tel. 69 88 40 - 65 08 40
Telex : 92 163 - 93 464 - 93 465 mar un.

Hôtels de première classe A :

- Kanzy Hotel, 9 Abu El Sedek Street, Dokki, le Caire
Tel. 70 94 43 - 70 94 61
- Cairo Grillon, 19, El Montasser Street, Agouza,
Tel. : 81 94 93
- Grand Hotel Mokattam, Mokattam City, le Caire
Tel. 93 85 00 - 93 63 85
- International Hotel, 8 Abdel Azim Rashed Street-Nawal Street, le Caire,
Tel. 81.84.75 - 80 61 59 câble interotel
- Shepherd's, Corniche El Nile, Garden City, le Caire,
Tel. 338 00 - 339 00
Telex : 379 Shepot un
- Concorde Hôtel, 146, El Tahirir Street, Dokki, le Caire
Tel. 80.58.23 - 81.95.46
- Rehab Hotel, 4 El Fawakkeh Street, POB 32, Dokki, Mohandessine, le Caire
Tel. 70 31 12 - 70 35 59
- Hotel Lido, 465, Pyramids Road, Giza, le Caire
Tel. 85.55.94 - 85.29.60
- Indiana Hotel, 15 El Saraya Street, Dokki
Tel : 85.55.94 - 85.29.60
- Indiana Hotel 15, El Saraya Street, Dokki
Tel. 80 01 88 - 80 03 21 - 80 11 38
- Président Hôtel 22, Taha Hussein Street, Zamalek, le Caire
Tel. 81.67.51
- Atlas, El Gouhouria Street, Opera Square, le Caire,
Tel. 91.83.11
- Elborg, Saray El Guezira Street, le Caire
Tel. 81.60.60
- Cleopatra Palace, Midan El Tahrir, le Caire
Tel. 91.13.22

- El Nil, Ahmed Ragab Street, Corniche El Nil, Garden City, le Caire,
Tel. 328.78 - 320 96

Hôtels de première classe B :

- Cosmopolitan, Ksar El Nil Street,

Tel. 792 20 - 792 26

Longchamp, 21, Ismaïl Mohammad Street; Zamalek

Tel : 80.23.11 - 80 96 44, Sheherazade, 182, El Nil Street,

Agouza, tel : 81 98 96